
PANDÉMIE COVID-19 : Le snefccca met à DISPOSITION son CONTENU UTILE à TOUS LES PROFESSIONNELS

Compte tenu de la situation inédite et exceptionnelle actuelle, le Snefccca partage son contenu lié à la pandémie Covid-19 à tous les employeurs du Froid, de la Cuisine Professionnelle et du Conditionnement de l'Air, qu'ils soient adhérents ou non.

Depuis plusieurs jours, les entreprises de la profession sont confrontées à une situation inhabituelle qui oblige les dirigeants à prendre de nouvelles dispositions / décisions parfois complexes. C'est pourquoi, par **solidarité** et pour **soutenir les entreprises du secteur**, le Bureau National du Snefccca a décidé de **rendre accessible à tous, dès aujourd'hui, l'ensemble de son contenu rédigé dans le cadre de la pandémie**. Informations essentielles, modèles de documents, attestations, conseils... les professionnels pourront ainsi **profiter des services du Snefccca en ligne**.

GESTION DE CRISE : INFORMER LES PROFESSIONNELS

Toujours dans l'objectif d'accompagner les employeurs au quotidien, le Snefccca s'est emparé de cette crise et a renforcé les mesures en interne pour **conserver son niveau de service** tout en mettant en œuvre les actions et recommandations demandées par le gouvernement. Ainsi, une cellule de gestion et d'information générale en temps réel a été mise en place. Le syndicat suit au jour le jour les communications et consignes du gouvernement pour guider au mieux les entreprises.

Dans ce contexte, le Snefccca a mis en place, entre autres, **une FAQ (Foire Aux Questions) sur son site www.snefccca.com**. Elle reprend les principales questions posées par les professionnels de notre secteur. Cette FAQ pourra évoluer en fonction des questions et de l'évolution de la situation.

QUESTIONS DU FAQ MISES EN LIGNE AUJOURD'HUI

1. Mon entreprise peut-elle continuer son activité auprès des professionnels ? Comment organiser le déplacement de mes salariés – techniciens frigoristes afin d'intervenir chez le client ?
2. L'attestation employeur pour les déplacements des salariés est définie comme « permanente ». Qu'est-ce que cela veut dire ?
3. Pouvons-nous intervenir chez un particulier ?
4. Devons-nous arrêter nos interventions sur les chantiers en cours ou nouveaux ?

CONTACT PRESSE : Magali Monnet

Responsable communication du Snefccca | communication@snefccca.com | 01 58 05 11 05

-
5. En tant qu'entreprise d'installation, nous ne pouvons pas maintenir nos délais de livraison pour un chantier dans le contexte actuel, comment gérer ce retard avec mon client ?
 6. N'étant pas outillé, nous ne pouvons pas mettre notre personnel administratif / fonction support en télétravail, que faire ?
 7. Devons-nous prévoir un kit de prévention (masque, gel hydroalcoolique, gant) pour nos salariés en intervention chez le client ?
 8. Mon salarié (qui n'a pas de santé à risque, ni de garde d'enfants) souhaite rester confiner chez lui sans accord au préalable, que faire en tant qu'employeur ?
 9. Mon salarié / technicien peut-il faire jouer son droit de retrait ?
 10. Si nous arrêtons notre activité, que se passe-t-il ?
 11. Comment mettre en place le chômage partiel ?
 12. Comment organiser la prochaine paie de mon personnel placé en chômage partiel ?
 13. Mon salarié, qui devait être en congés, a été mis au chômage partiel. Que se passe-t-il dans ce cas-ci ?
 14. Mon salarié doit garder son enfant de moins de 16 ans, quels sont ses droits ?
 15. Comment mon salarié, ayant un état de santé à risque élevé, peut-il se déclarer en arrêt maladie ?
 16. En cette période de crise sanitaire la non disponibilité des experts des Organismes Notifiés et Habilités ne permet pas toujours de respecter les échéances de suivi en service des équipements sous pression, comment fait-on ?

Le SNEFCCA

Le SNEFCCA, Syndicat national des entreprises du froid, des équipements de cuisines professionnelles et du conditionnement de l'air, a pour vocation de défendre, représenter et promouvoir la profession et ses métiers pour assurer l'avenir de sa profession. www.snefcca.com

CONTACT PRESSE : Magali Monnet

Responsable communication du SNEFCCA | communication@snefcca.com | 01 58 05 11 05